



Atradius Immobilier

**Bénéficiez de l'expertise
d'Atradius Caution leader
européen privé du cautionnement**

Les garanties Immobilière Atradius vous permettent :

- D'éviter une immobilisation de trésorerie dans le cadre des signatures de compromis en vue d'achat de terrain ou de bien immobilier.
- De sécuriser vos clients dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), via la fourniture d'une garantie d'achèvement.

Atradius propose des garanties d'achèvement et d'immobilisation, adaptées aux spécificités de la filière.

La Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

L'article L261-3 du Code de la construction et de l'habitation dispose que :

Ainsi qu'il est dit à l'article 1601-3 du code civil :

« La vente en l'état futur d'achèvement est le contrat par lequel le vendeur transfère immédiatement à l'acquéreur ses droits sur le sol ainsi que la propriété des constructions existantes. Les ouvrages à venir deviennent la propriété de l'acquéreur au fur et à mesure de leur exécution ; l'acquéreur est tenu d'en payer le prix à mesure de l'avancement des travaux.

Le vendeur conserve les pouvoirs de maître de l'ouvrage jusqu'à la réception des travaux. »

Garanties dans le cadre d'une VEFA

Dans le cadre d'une VEFA, deux garanties peuvent être délivrées (l'une ou l'autre) :

- Une **garantie de remboursement** ayant pour objet de rembourser les versements effectués par l'acquéreur en cas de résolution de la vente pour cause de défaut d'achèvement ou,
- **La garantie d'achèvement**, par le biais duquel la caution s'oblige envers l'acquéreur, solidairement avec le vendeur, à payer les sommes nécessaires à l'achèvement de l'immeuble.

Garantie d'Immobilisation

Dans le cadre de la signature d'un compromis en vue de l'achat d'un terrain ou d'un bien immobilier, la garantie d'immobilisation délivrée par Atradius permet au promoteur de ne pas consigner une indemnité d'immobilisation lui permettant ainsi de ne pas immobiliser de trésorerie.

Cette garantie Atradius est limitée en montant et dans le temps par une date d'échéance contractuelle.

Les Plus du service Atradius

- Des garanties adaptées au secteur de l'Immobilier et de la Promotion immobilière.
- La solidité financière du leader privé européen du cautionnement.
- Des juristes dédiés spécialistes de la filière qui vous conseillent

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au : 01 41 05 84 08 ou par mail :

Commercialcaution@atradius.com

Suivez Atradius sur les médias sociaux
[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)
[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

**Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros**

159, rue Anatole France
CSS0118
92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com

www.atradius.fr